

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Sucrerie au vieux founeau inc. 3660 Route de Fos- sambault Sainte-Catherine-de- la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1R5	Un permis accessoire pour activité familiale dans un centre d'interprétation sur les produits d'érable.	SUCRERIE AU VIEUX FOURNEAU 232 Route des Érables Sainte-Catherine-de- la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1A7 Dossier : 10224360

Québec 



MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adoptera ses prévisions budgétaires et imposera les taxes pour l'année 2024 concernant les territoires non organisés de la MRC de Portneuf, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 décembre 2023 à 19 h.

Les séances du conseil de la MRC se tiennent dans la salle St-Laurent de la MRC de Portneuf, sise au 185, route 138, Cap-Santé.

CAP-SANTÉ, CE 22 NOVEMBRE 2023.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

> 18023



De service, de nature

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

Aux Contribuables de la susdite VILLE,

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2024 et du programme triennal des dépenses en immobilisation pour 2024-2025-2026

Avis public est par les présentes donné par monsieur Marc-Eddy Jonathas, directeur général/greffier-trésorier, que le conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières, à une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 18 décembre 2023 à 19h00, adoptera « **le budget de l'exercice financier 2024 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026** ».

Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 15^e jour de novembre 2023.

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.

> 18056



APPEL D'OFFRES PUBLIC

ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE AVEC ÉQUIPEMENTS

Description de l'achat : La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue de l'achat d'une niveleuse avec équipements.

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO à compter du mercredi 22 novembre 2023. <http://www.seao.ca> ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Représentante du dossier : M. Christian Julien, directeur du Service des travaux publics et des services techniques. L'adresse de courriel pour rejoindre le représentant est christian.julien@villesaintraymond.com

Dépôt des soumissions : Avant 11 h, le lundi 11 décembre 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint Joseph à Saint-Raymond.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 13 novembre 2023.

La greffière,

Vicky Morasse

> 18022

Donnez de vos nouvelles au

COURRIER
DE PORTNEUF



en écrivant à
redaction@courrierdeportneuf.com

Après m'avoir

lu



Recyclez-moi!

Un don pour la vie!



L'Arc-en-Ciel

Centre de prévention du suicide
de Portneuf

1 844 285-3283